



Au Grand Conseil du Canton de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 13 mars 2006

Objet : Collaboration des services publics avec l'entreprise Connex Suisse SA.

Monsieur le Président,
Mesdames les Députées et Messieurs les Députés,

En tant que membres des autorités législatives de ce canton vous avez, entre autre, la responsabilité de contrôler la gestion du Conseil d'Etat, afin que les décisions qu'appliquent ce dernier respecte la volonté du Grand Conseil qui représentent l'ensemble des citoyennes et citoyens de ce canton et l'esprit forgé par une longue histoire humanitaire.

L'administration des TPG négocie en sous-traitance l'exploitation de certaines lignes de leur réseau avec l'entreprise Dupraz Bus Genève SA. Or nous avons appris que cette dernière a été reprise par l'entreprise Connex Suisse SA. De plus nous avons également découvert qu'Orgexpo a attribué à cette même entreprise Connex le mandat pour les navettes reliant les parkings à Palexpo pendant le salon de l'auto, mandat qui était dévolu habituellement aux TPG.

Vous n'êtes certainement pas sans savoir que cette entreprise a été retenue, avec Alstom, pour participer à un consortium de construction et d'exploitation d'un tramway à Jérusalem. Alstom fournirait les rames, et Connex participerait à l'exploitation.

Ce projet de tramway, qui doit entrer en service en 2008, vise à relier la partie occidentale de la ville à deux colonies construites en Cisjordanie aujourd'hui occupée : Pisgat Zeev et French Hill. Son tracé desservirait exclusivement les zones habitées par la population juive créant ainsi un service réservé à une partie du public et ce sur des critères ethnico-religieux, il confisquerait en outre des terres appartenant à des Palestiniens.

Un tel projet revient à ancrer l'avenir de la ville, à inscrire à nouveau dans les faits accomplis son annexion par Israël. Les dirigeants israéliens, ne cachent pas leur intention de ne pas négocier l'avenir de la cité, annexée illégalement, et décrétée toute entière capitale de l'Etat d'Israël. La partie palestinienne au contraire considère que la ville doit devenir capitale des deux Etats, avenir qui doit être l'objet de négociations fondées sur le droit international.

La Suisse, comme une partie de la communauté internationale, se conformant aux obligations du droit international, ne reconnaît évidemment pas l'annexion de Jérusalem et considère Jérusalem-Est comme un territoire occupé. De même qu'elle ne reconnaît aucune légalité aux colonies construites dans les territoires occupés depuis 1967.

La ville est cependant soumise aujourd'hui, à une intense politique de colonisation, dont l'érection d'un réseau de « Murs » est le principal vecteur. Des quartiers entiers de la partie orientale de la ville, partie palestinienne occupée, sont détruits, d'autres divisés, cloisonnés, bouclés par ces murs qui rendent par ailleurs quasi-impossible toute circulation des personnes et des marchandises entre Jérusalem-Est et le reste de la Cisjordanie. Une telle politique non seulement empêche l'accès des Palestiniens non résidents à ce qu'ils considèrent pourtant comme leur capitale politique, administrative, culturelle, cultuelle et sanitaire (hôpitaux), mais il pénalise aussi gravement toute l'économie palestinienne. C'est pour l'ensemble de ces raisons, que la Cour internationale de Justice, plus haute instance juridique des Nations unies, a rendu le 9 juillet 2004 un avis condamnant la construction du mur, demandant le démantèlement des parties déjà construites et exigeant l'arrêt de sa construction. Un avis adopté par l'Assemblée générale des Nations unies onze jours plus tard.

Le projet de réalisation de ce tramway est un élément structurant de cette politique de colonisation, et Connex, en participant à la construction de ce tramway à Jérusalem, va se trouver en situation de violation du droit international, menaçant dès lors les perspectives de paix entre Israéliens et Palestiniens, ce qui serait un fait extrêmement grave.

La Suisse se doit de montrer l'exemple dans le respect de la 4ème Convention de Genève dont elle est dépositaire. Que les TPG et Orgexpo, entreprises de services publics, sous la tutelle des Autorités Cantonales collaborent avec cette entreprise rend celles-ci de fait complice de violation du droit international.

Nous avons écrit, en date du 10 février 2006, à Monsieur le Conseiller d'Etat Robert Cramer, ainsi qu'à la direction des TPG, pour leur demander de suspendre et de rompre le cas échéant les contrats passés avec Connex SA tant que cette entreprise sera impliquée dans la construction de ce tramway à Jérusalem, et à ce jour, nous attendons toujours une réponse à ces courriers.

Mesdames les Députées et Messieurs les Députés, nous attendons que votre Autorité interpelle le Conseil d'Etat sur ce grave manquement au respect du droit international, et nous espérons que par l'action de notre gouvernement, Genève puisse continuer à s'enorgueillir d'être un digne défenseur de l'éthique humanitaire.

Dans l'attente de votre détermination, claire et responsable, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Députées et Messieurs les Députés, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collectif Urgence Palestine

Le bureau :

Valentina Hemmeler

Rémy Viquerat



Pour contact : Rémy Viquerat mobile 079 480 27 64
info@urgencepalestine.ch